

Cession de parts sociales

SCI 4 A

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société A Responsabilité Limitée K LISTE

SARL à capital variable

Dont le siège social est sis 30 bis rue du Vieil Abreuvoir 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Représentée par son gérant Monsieur Stéphane GUYON

Immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 494 778 780

Ci-après dénommée ***le cédant***

D'une part

ET :

Monsieur Stéphane GUYON

Né le 17 juillet 1969 à MAISON-LAFFITE (78),

Demeurant 12 bis rue Alexandre Dumas à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

De nationalité française

Monsieur Ambroise, Gils, Henry, Camille GUYON

Né le 22 mars 2005 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78),

Demeurant 12 bis rue Alexandre Dumas à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

De nationalité française

Monsieur Anatole, Olivier, Sébastien, Gils GUYON

Né le 05 juillet 2007 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

Demeurant 12 bis rue Alexandre Dumas à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

De nationalité française

Monsieur Aristide, Stéphane, Gilles, Albert GUYON

Né le 29 septembre 2009 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78),

Demeurant 12 bis rue Alexandre Dumas à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

De nationalité française

Monsieur Auguste, Ambroise, Anatole, Aristide GUYON

Né le 03 novembre 2011 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78),

Demeurant 12 bis rue Alexandre Dumas à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

De nationalité française

Ci-après dénommés ***les cessionnaires***

D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Suivant un acte sous seing privé en date du 16 mars 2018, à SAINT GERMAIN EN LAYE, il a été créé une Société Civile Immobilière dénommée 4A, au capital de 5 000 Euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est actuellement fixé au 12bis rue Alexandre Dumas à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 840 098 719.

La Société Civile Immobilière dénommée 4A a pour objet principal : « L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers ».

Origine de propriété : **le cédant** possède :

Pour la Société A Responsabilité Limitée K LISTE, 50 parts sociales.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

I – Déclarations

Le cédant déclare :

En ce qui concerne la Société A Responsabilité Limitée K LISTE :

- Qu'elle est immatriculée au RCS de VERSAILLE sous le numéro 494 778 780 ;
- Qu'elle a la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes ;
- Qu'elle ne fait l'objet d'aucune procédure collective et n'est pas en état de cessation des paiements ;

Les cessionnaires déclarent :

En ce qui concerne Monsieur Stéphane GUYON :

- qu'il est né le 17 juillet 1969 à MAISON-LAFFITE (78) ;
- qu'il est de nationalité française ;
- qu'il a la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes ;
- qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure collective et n'est pas en état de cessation des paiements ;

En ce qui concerne Monsieur Ambroise GUYON :

- qu'il est né le 22 mars 2005 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) ;
- qu'il est de nationalité française ;
- qu'il a la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes ;
- qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure collective et n'est pas en état de cessation des paiements ;

En ce qui concerne Monsieur Anatole GUYON :

- qu'il est né le 05 juillet 2007 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) ;
- qu'il est de nationalité française ;
- qu'il n'a la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes, mais est représenté par ses représentants légaux, Monsieur Stéphane GUYON et Madame Astrid COURTOIS GUYON ;

En ce qui concerne Monsieur Aristide GUYON :

- qu'il est né le 29 septembre 2009 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) ;
- qu'il est de nationalité française
- qu'il n'a la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes, mais est représenté par ses représentants légaux, Monsieur Stéphane GUYON et Madame Astrid COURTOIS GUYON ;

En ce qui concerne Monsieur Auguste GUYON :

- qu'il est né le 3 novembre 2011 à SAINT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) ;
- qu'il est de nationalité française
- qu'il n'a la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes, mais est représenté par ses représentants légaux, Monsieur Stéphane GUYON et Madame Astrid COURTOIS GUYON

II – Cession

La Société A Responsabilité Limitée K LISTE cède et transporte sous les garanties de fait et de droit à **Monsieur Stéphane GUYON**, qui accepte, 46 (QUARANTE SIX) parts sociales pour un montant unitaire de 60 € lui appartenant dans la société, pour un prix total de 2 760 € (DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE) €.

La Société A Responsabilité Limitée K LISTE cède et transporte sous les garanties de fait et de droit à **Monsieur Ambroise GUYON**, qui accepte, 1 (UNE) part sociale pour un montant unitaire de 60 € lui appartenant dans la société, pour un prix total de 60€ (SOIXANTE EUROS) €.

La Société A Responsabilité Limitée K LISTE cède et transporte sous les garanties de fait et de droit à **Monsieur Anatole GUYON**, qui accepte, qui accepte, 1 (UNE) part sociale pour un montant unitaire de 60 € lui appartenant dans la société, pour un prix total de 60€ (SOIXANTE EUROS) €.

La Société A Responsabilité Limitée K LISTE cède et transporte sous les garanties de fait et de droit à **Monsieur Aristide GUYON**, qui accepte, qui accepte, 1 (UNE) part sociale pour un montant unitaire de 60 € lui appartenant dans la société, pour un prix total de 60€ (SOIXANTE EUROS) €.

La Société A Responsabilité Limitée K LISTE cède et transporte sous les garanties de fait et de droit à **Monsieur Auguste GUYON**, qui accepte, qui accepte, 1 (UNE) part sociale pour un montant unitaire de 60 € lui appartenant dans la société, pour un prix total de 60€ (SOIXANTE EUROS) €.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées **à compter de ce jour**. Ils auront seuls droits à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

III – Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 60 € (SOIXANTE) € par part cédée, soit un prix total de 3 000 (TROIS MILLE) € pour les 50 parts sociales cédées, que **les cessionnaires** s'engagent à régler de la façon suivante :

Sur une durée de 30 mois, à raison de 100 (CENT) euros par mois, à compter du 30 juin 2023, ce qu'accepte **le cédant**.

IV – Signification – Dépôt

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

V – Déclaration pour l'enregistrement

La présente cession sera enregistrée au Service des Impôts des entreprises, qui percevra des droits d'enregistrement.

VI – Formalités – Pouvoirs

La présente cession de parts sociales sera déposée en un exemplaire au **Greffes du Tribunal de Commerce de VERSAILLES**.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

VII – Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par **les cessionnaires** qui s'y obligent, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

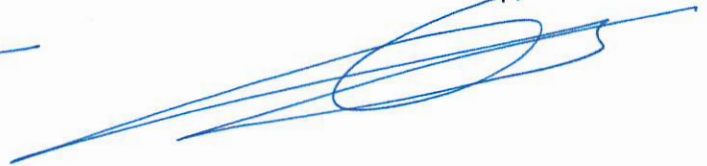
Fait le 14 juin 2023
A SAINT GERMAIN EN LAYE

En QUATRE exemplaires originaux (UN pour chaque partie et UN pour l'enregistrement)

Pour la Société A Responsabilité Limitée K
LISTE
Cédant *Lu et approuvé*



Monsieur Stéphane GUYON
Cessionnaire *Lu et approuvé*

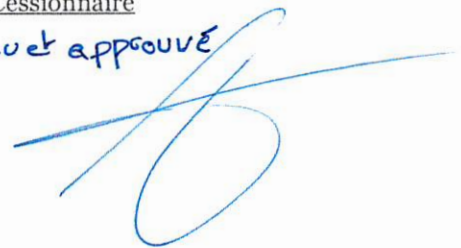


Monsieur Ambroise GUYON
Cessionnaire *Lu et approuvé*



Monsieur Anatole GUYON
Représenté par Monsieur Stéphane GUYON
et Madame Astrid COURTOIS GUYON
Cessionnaire

Lu et approuvé



Monsieur Aristide GUYON
Représenté par Monsieur Stéphane GUYON
et Madame Astrid COURTOIS GUYON
Cessionnaire *Lu et approuvé*



Monsieur Auguste GUYON
Représenté par Monsieur Stéphane GUYON
et Madame Astrid COURTOIS GUYON
Cessionnaire *Lu et approuvé*



(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de (nombre en lettres) parts. Bon pour quittance".

(2) Les cessionnaires feront précéder leurs signatures de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession".

Enregistré à : **SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT**
VERSAILLES

Le 03/02/2026 Dossier 2026 00002083, référence 7804P61 2026 A 00349

Enregistrement : 150 € Penalités : 24 €

Total liquidé : Cent soixante-quatorze Euros

Montant reçu : Cent soixante-quatorze Euros